

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.10.253

**Désignation des  
représentants de  
GrandAngoulême à la  
commission  
consultative des  
services publics  
locaux (CCSPL)**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Joëlle AVERLAN

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.10.253**

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

La commission consultative des services publics locaux, créée conformément à l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, est chargée d'examiner chaque année :

- le rapport produit par les délégataires ou mandataires de service public de GrandAngoulême, qui comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à ces délégations et une analyse de la qualité du service rendu,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du service assainissement et du service de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière (« Espace Carat » et « Camping ») ou doté de l'autonomie financière et de la personnalité juridique (Salle de spectacles La Nef),
- le rapport mentionné à l'article L 1414-14 du code général des collectivités territoriales établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat (Partenariat Public Privé Stade d'athlétisme).

De plus, la commission émet un avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant que le conseil communautaire ne se prononce sur la création,
- tout projet de partenariat avant que le conseil communautaire ne se prononce sur ce contrat,
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le code général des collectivités territoriales précise que cette commission présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par la même assemblée.

Il est donc proposé de créer une commission consultative des services publics locaux qui ne comporte pas plus de 10 membres afin d'en faciliter le fonctionnement. Elle pourrait être composée de :

- Monsieur le Président ou son représentant,
- 5 conseillers communautaires titulaires et 5 conseillers communautaires suppléants,
- 4 représentants d'associations locales titulaires et 4 représentants d'associations locales suppléants,

Considérant qu'il est recommandé de désigner des conseillers qui ne sont pas membres ou actionnaires des SEM ou associations titulaires d'une délégation de service public,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

**Je vous propose :**

**DE CONFIRMER** la composition de la commission consultative des services publics locaux décrite ci-dessus,

**DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants appelés à siéger à cette instance :

**Titulaires**

Eric BIOJOUT  
Chantal DOYEN-MORANGE  
François ELIE  
Sophie FORT  
Benoît MIEGE6DECLERQ

**Suppléants**

Joëlle AVERLAN  
Hélène GINGAST  
Jean-Luc MARTIAL  
Isabelle MOUFFLET  
Anne-Marie TERRADE

**DE DESIGNER** 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants parmi les associations locales de consommateurs ou d'usagers suivantes :

- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de l'Union fédérale des consommateurs Que choisir,
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de l'association Charente nature,
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du collectif Charente de défense et développement des services publics.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>18 novembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>18 novembre 2020</b>